



OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA PARENTALITE

Etat des lieux au 31 décembre 2016

PARTIE 4 : La parentalité

Novembre 2017



Thématique
parentalité

Observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHESE	3
1. LE RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)	4
2. LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)	6
3. LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)	7
4. LA MEDIATION FAMILIALE	9
5. LES ESPACES DE RENCONTRES.....	11
6. LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	12
GLOSSAIRE	13



SYNTHÈSE

Un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, un regain de vitalité

A l'inverse de la tendance observée entre 2014 et 2015, le département de la Manche a observé une augmentation des actions du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) entre 2015 et 2016 dont le nombre passe de 49 à 68. Le taux de couverture de ces actions a donc augmenté, passant de 6,8 actions pour 10 000 familles avec enfants à 9,4 en 2016. Cette augmentation globale cache cependant des disparités territoriales avec un taux de couverture allant de 0 (CC de la Baie du Cotentin) à 19,5 (CC Côte Ouest Centre Manche).

Une diminution des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le nombre d'actions menées dans le cadre des Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) continuent de diminuer sur la période 2015-2016. 65 actions ont été menées contre 68 en 2015, et 91 en 2014. Parallèlement, le nombre moyen de bénéficiaires par action a augmenté pour atteindre 7,8 sur la période 2015-2016. (Contre 6,4 en moyenne en 2014-2015).

A l'échelle infra territoriale, certains EPCI, tels que la CC Côte Ouest Centre Manche bénéficient d'une couverture importante des actions menées dans le cadre du CLAS, alors qu'aucune action n'a eu lieu sur certains territoires tels que Granville Terre et Mer et Coutances Mer et Bocage.

Les lieux d'Accueil Enfants Parents

Le nombre de Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) et le taux de couverture de la population âgée de 0-6 ans ont connu une augmentation entre 2015 et 2016 avec trois LAEP en plus. Deux EPCI ne sont toutefois pas couverts par l'un de ces structures : la CC de Villedieu Intercom et la CA de Saint-Lô.

La rencontre et la médiation

La majorité des médiations sont liées à un divorce ou à une séparation (92%). Une diminution est constatée concernant des médiations se déroulant dans un cadre judiciaire. Les durées de mesures quant à elle sont en forte augmentation alors que le nombre moyen d'entretiens est en diminution pouvant ainsi témoigner d'une saturation de ces dispositifs de médiation.

Les espaces rencontres sont donc au nombre de 4. Le nombre de familles accompagnées est également constant (92 familles en 2016 contre 95 en 2015). Le taux de couverture du territoire est de 12,8 familles bénéficiaires pour 10 000 familles avec enfants contre 13,1 en 2015. A titre de comparaison avec le territoire national, le département a un ratio supérieur à celui du national (10,1 familles bénéficiaires pour 10 000 familles avec enfants).



1. LE RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

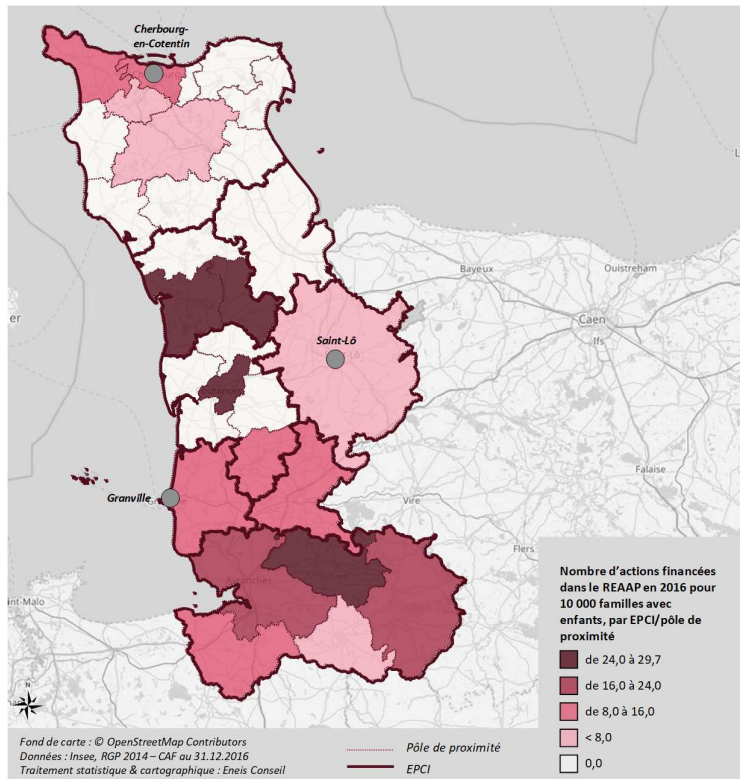


Ce qu'il faut retenir

- Le département de la Manche a recensé une augmentation des actions REAAP entre 2015 et 2016, passant ainsi de 49 actions à 59 actions. Suivant la même tendance, entre 2015 et 2016, le nombre de bénéficiaires est passé de 6 530 à 8 465.
- Ces actions se déroulent sur l'ensemble des EPCI à l'exception de la CC de la Baie du Cotentin qui n'en recense aucune.
- Ainsi à l'échelle du département, le taux de couverture a augmenté : alors que l'on dénombre en 2015, 6,8 actions financées dans le cadre du REAAP pour 10 000 familles avec enfants, on en compte 9,4 en 2016 : ce taux de couverture peut fortement varier d'un EPCI à l'autre (de 0 à 19,5 sur la Côte Ouest Centre Manche)

	Manche			
	2016	2015	2014	2013
Nombre d'actions REAAP	68	49	54	40
Nombre de bénéficiaires d'actions REAAP	6438	6 530	N.C.	17 977
Nombre de bénéficiaires d'actions REAAP pour 10 familles avec enfant(s)	0,89	0,9	N.C.	2,45

On dénombre en 2016 68 actions financées dans le cadre du REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de la Manche, soit près de 20 actions de plus par rapport à 2015. Ces actions touchent l'ensemble des EPCI à l'exception de la CC de la Baie Cotentin. A l'inverse, les EPCI de la CA du Cotentin et de la CA Mont-Saint-Michel-Normandie totalisent 41 actions sur 68 conduites à l'échelle du territoire.



Les principales intercommunalités sur lesquelles on dénombre des actions relatives au dispositif REAAP sont Sud Manche.

Aussi si certains territoires comptent un nombre important d'actions déployées, il convient également de rapporter ces éléments à l'effectif total de leur population. De manière générale, à l'échelle du département, le taux de couverture a augmenté : alors que l'on dénombrait en 2015 6,8 actions financées dans le cadre du REAAP pour 10 000 familles avec enfants, on en compte 9,4 en 2016.

Ce taux de couverture peut toutefois fortement varier d'un EPCI à l'autre : le taux de couverture atteint 19,5 actions pour 10 000 familles avec enfants dans la zone la mieux couverte : la CC Côte Ouest Centre Manche. Au final, le nord du département reste donc moins bien couvert que le sud sur ce volet de l'offre de soutien à la parentalité.

2. LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)



Ce qu'il faut retenir

- Une diminution du nombre d'actions menées dans le cadre des CLAS qui se poursuit entre 2015 et 2016 (de 68 à 65).
- Parallèlement, un nombre de bénéficiaires par action a augmenté par rapport à 2014 sans toutefois atteindre son niveau des années précédentes : passant de 6,4 participants en 2015 à 7,8 en 2016

	Manche				France métropolitaine (2011)
	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	
<i>Source : CAF 50, 2016, 2015, 2014 ; Rapport de l'IGAS, 2013 ; INSEE RGP 2014</i>					
Nombre d'actions menées dans le cadre des CLAS	65	68	91	83	139
Nombre de bénéficiaires des actions menées dans le cadre des CLAS	508	434	893	885	1853
Nombre de bénéficiaires par action	7,8	6,4	9,8	10,7	13,4
Nombre de bénéficiaires des actions menées dans le cadre des CLAS pour 100 familles avec enfants	0,74	0,43	0,12	0,12	0,22
Nombre d'actions pour 10 000 familles avec enfants	9,0	9,4	12,5	11,3	16,5

Le nombre d'actions financées dans le cadre du CLAS est passé de 68 sur la période 2014-2015 à 65 sur la période 2015-2016. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires a augmenté, passant de 434 à 508 personnes. **Le nombre moyen de bénéficiaires par action a donc fortement augmenté**, pour atteindre 7,8 pour la période 2015-2016, alors qu'il était de 6,4 en moyenne en 2014-2015. Il est inférieur au ratio national : 13,4 bénéficiaires par action en 2011.

Seuls 5 des 8 EPCI ont été couverts par des actions menées dans le cadre du CLAS en 2015-2016. Les territoires de **Coutances Mer et Bocage, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom n'ont bénéficié d'aucune action.** La couverture la plus importante est observée sur le territoire de la CC Côte Ouest Centre Manche avec 53,42 actions menées pour 100 000 habitants (contre une moyenne départementale de 13,00). Cependant, au sein même de cet EPCI, des disparités territoriales sont observées, à titre d'exemple, l'ancienne CC du Canton de la Haye du Puits n'a bénéficié d'aucune action.



3. LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)



Ce qu'il faut retenir

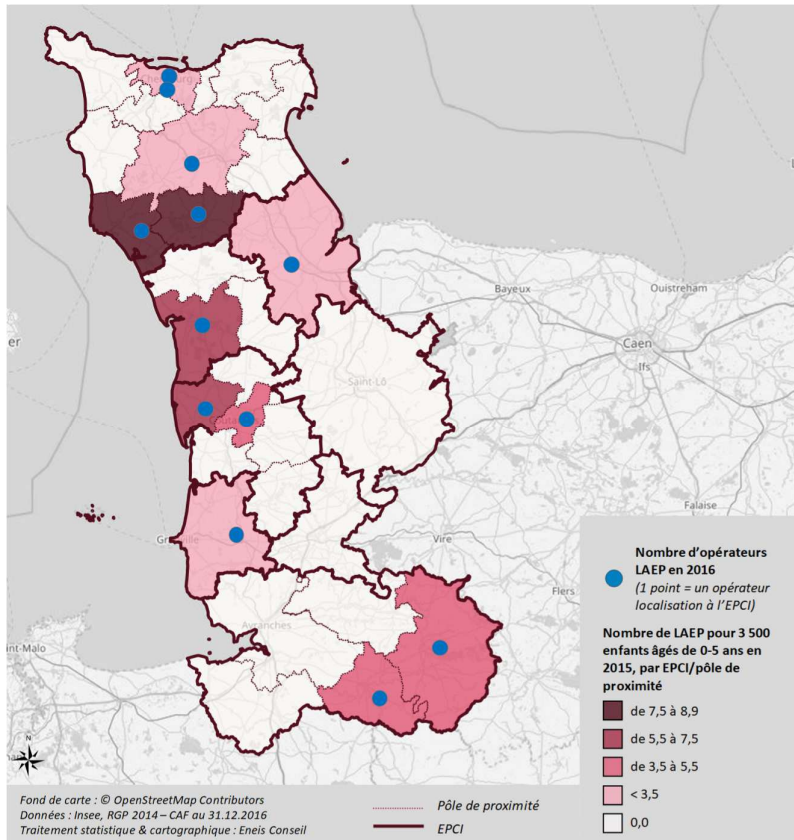
- Le nombre de LAEP et le taux de couverture de la population âgée de 0-6 ans connaissent une augmentation entre 2015 et 2016 avec trois LAEP en plus sur le territoire.
- Néanmoins, le taux de couverture manchois reste légèrement supérieur au taux de couverture national et à celui défini par la COG 2013-2017.

	Manche				France métropolitaine (2011)
	2016	2015	2014	2013	
<i>Source : CAF 50, 2016, 2015, 2014 ; INSEE RGP 2014</i>					
Nombre total de LAEP	12	9	10	11	1 192
Nombre de LAEP pour 3500 enfants de 0 à 6 ans	1,3	1,0	ND	1,16	0,86

On dénombre à l'échelle du département **12 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** en 2016. Après plusieurs années de diminution constante, ce nombre a connu une augmentation significative passant de 9 à 12 lieux depuis 2015.

Cette augmentation, couplée à la diminution de nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire départemental, a eu pour conséquence une **augmentation proportionnelle du taux de couverture** depuis 2015, passant de 1,0 LAEP pour 3 500 enfants âgés de 0 à 6 ans en 2013 à 1,3 en 2015, **contre 0,86 pour le niveau national, soit un ratio supérieur à celui défini au sein de la COG 2013-2017 de 1 LAEP pour 3500 enfants de moins de 6 ans¹.**

¹ Extrait COG 2013-2017 : « Afin de favoriser l'instauration et la qualité des liens familiaux, les objectifs d'un lieu d'accueil parents enfants (LAEP) pour 3500 enfants de 0 à 5 ans et d'augmentation du nombre de familles à bas revenus bénéficiaires de séjour de vacances sociales devront être atteints à l'horizon 2016 ».



Ce taux varie selon les territoires des EPCI et au sein même des EPCI. Ainsi, les EPCI ayant un taux de couverture parmi les plus élevés sont la CC Côte Ouest centre Manche, la CC de la Baie du Cotentin et Coutances Mer et Bocage (respectivement 2,5 ; 2,4 et 2,3 LAEP pour 3 500 enfants de 0 à 6 ans). Cependant, des taux bien plus élevés sont observés à l'échelle des pôles de proximité, la CC de la Vallée de l'Ouve possédant notamment 7,8 LAEP pour 3 500 enfants de 0 à 6 ans. Ce taux est à relativiser car il est le résultat de la présence d'un seul LAEP. **Nous observons**

en outre une absence de LAEP à l'Est du département et au sud-ouest.

4. LA MÉDIATION FAMILIALE



Ce qu'il faut retenir

- Une majorité de médiations liées à un divorce ou une séparation (92%).
- Une diminution des médiations se déroulant dans un cadre judiciaire, des durées de mesures en forte augmentation alors que le nombre moyen d'entretiens est en diminution.

Rappel (extrait du rapport de l'observatoire 2013) : Une intervention portée par deux associations dont la coordination permet une bonne couverture du territoire

Le département compte actuellement **deux services² de médiation familiale** gérés par deux associations:

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (A.D.S.E.A.M.)
- L'UDAF de la Manche

L'offre de médiation familiale est ainsi développée sur **quatre territoires, chaque association étant organisée en deux antennes distinctes** : Avranches, Cherbourg-Octeville, Coutances et Saint-Lô. La coordination effective entre les deux services (des temps d'échanges étant régulièrement organisés) permet ainsi une couverture territoriale satisfaisante.

Des mesures de médiation en forte augmentation entre 2015 et 2016

Le nombre de mesures de médiation terminées dans l'année a connu une évolution fortement positive passant de 110 en 2015 à 286 mesures en 2016.

	Manche (2016)	Manche (2015)	Manche (2014)	Manche (2013)	France métropolitaine (2011)
<i>Source : CAF50, 2016 ; Rapport de l'IGAS, 2013</i>					
% des médiations liées à un(e) divorce/séparation	92%	89%	94%	92%	90%
% des mesures de médiations familiales terminées se déroulant dans un cadre judiciaire	39%	51%	49%	48%	29%
% des mesures de médiations familiales terminées se déroulant dans un cadre conventionnel	50%	49%	51%	52%	71%

² En France, un tiers des départements n'ont qu'un seul service.

Nombre moyen d'entretiens par mesure	3,6	4,8	3,30	3,5	2,3
% des médiations familiales ayant une durée inférieure à 3 mois	12,6%	35%	47%	52%	61%
% des médiations se terminant par un accord écrit ou oral	13%	11%	51%	51%	57%

En 2016, comme les années précédentes, **la très grande majorité des interventions de médiation ont eu lieu suite à une séparation ou un divorce (92%)**, ce taux est cependant en augmentation par rapport à l'année précédente (89% en 2015).

La part des mesures se déroulant à la suite d'une injonction judiciaire (39%) est plus importante dans la Manche qu'en France métropolitaine mais tend à s'en rapprocher (29%). Elle est en effet en diminution depuis 2015, passée de 51% à 39% de médiations dans le cadre judiciaire.

Rappel (extrait du rapport de l'observatoire 2013) : les hypothèses explicatives d'un important taux de judiciarisation des mesures

- Des freins socio-culturels à l'inscription des familles dans une logique de médiation familiale ;
- La mise en place tardive de la médiation (après le début de la judiciarisation du conflit) ;
- De possibles délais d'attente avant un premier entretien.

Le **nombre moyen d'entretiens par procédure de médiation** est en diminution depuis 2015, il est passé de 4,8 à 3,6. Toutefois, la **durée des médiations n'est pas en baisse pour autant** : elles sont en effet beaucoup moins nombreuses à durer moins de 3 mois dans le département de la Manche (13% avaient une durée inférieure à 3 mois en 2016 contre 35% en 2015). **Cette durée relativement longue laisse supposer des situations familiales plus dégradées et interrogent donc le repérage et la durée du déclenchement du dispositif. Cette durée peut également interroger quant à l'embolisation de ces dispositifs de médiation familiale**

Nous notons en outre une légère augmentation des médiations se terminant sur un accord oral ou écrit, passant de 11% en 2015 à 13% en 2016.

5. LES ESPACES DE RENCONTRES



Ce qu'il faut retenir

- Après une ouverture l'année passée, la fermeture d'un espace de rencontre en 2016
- 92 familles et 142 enfants ont été accompagnés en 2016 dans le cadre de l'un de ces espaces, soit des chiffres similaires à 2015 (95 familles accueillies)
- Cette fermeture entraîne une baisse du taux de couverture du territoire avec 10,8 familles bénéficiaires pour 10 000 familles avec enfants contre 13,1 en 2015. Ce ratio reste cependant supérieur au ratio national de 10,1 familles bénéficiaires pour 10 000 familles avec enfants.

Le territoire de la Manche dispose de quatre espaces de rencontres, comme l'année précédente.

En 2016, le nombre de familles a toutefois légèrement diminué. Ce n'est pas le cas du nombre d'enfants accueillis au sein de ces espaces. On dénombre 92 familles et 142 enfants contre 95 familles et 139 enfants en 2015.

Dans la Manche, le ratio de familles accueillies pour 10 000 familles avec enfants dans les espaces de rencontres poursuit sa forte baisse : il est en 2016 de 12,8 contre 13,1 en 2015. Il reste toutefois légèrement supérieur au taux de couverture national qui est de 10,1 familles bénéficiaires pour 10 000 familles avec des enfants (2011).

	Manche				France métropolitaine (2011)
	2016	2015	2014	2013	
Source : CAF50, 2014 ; Rapport de l'IGAS, 2013					
Nombre d'espaces rencontres	4	4	3	3	2 (moyenne)
Nombre de familles accueillies pour 10 000 familles avec enfants	12,8	13,1	17,2	15,7	10,1

6. LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Ce qu'il faut retenir

- 16 centres sociaux agréés et 11 espaces de vie sociale répartis sur le territoire départemental et contribuant aux actions de soutien à la parentalité

Les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) contribuent également au soutien à la parentalité dans le Département. Ces structures font l'objet d'un agrément par la CAF selon les critères fixés à la circulaire CNAF 2012-2013.

En 2016, **la Manche compte 16 centres sociaux et 11 espaces de vie sociale** dont les objectifs sont les suivants :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Sur les questions du soutien à la parentalité, **les centres sociaux développent tous un projet Famille coordonné par un référent famille** permettant notamment de répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et de développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra familiale et aux relations de solidarités interfamiliales. Sont mis en place entre autres des ateliers ou activités parents/enfants, des sorties familiales, de l'accompagnement de projet de départ en vacances en famille, des conférences débats ou café parents, des groupes de paroles ou groupes d'échanges, des réseaux de solidarité de proximité.

Les **Espaces de Vie Sociale**, quant à eux, sont de petites structures de proximité, généralement situées en milieu rural. La très grande majorité des espaces de vie sociale proposent des ateliers ou activités parents/enfants, des sorties familiales, des conférences débats ou café parents.

GLOSSAIRE

CA : Communauté d'agglomération

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CC : Communauté de communes

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

PMI : Protection Maternelle et Infantile

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RGP : Recensement Général de la Population